

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'automobile club national et recevoir le panonceau décoratif, moyennant paiement de la cotisation annuelle. Ceci est le principal. Mais un autre hôtel de tout premier ordre, dirigé et exploité d'une façon distinguée, dont la direction toutefois n'aura pas voulu se plier aux exigences des organisations d'automobilistes, se verra refuser la qualification d'hôtel recommandable.

Il est clair qu'il s'agit ici, non pas précisément de la réelle valeur des hôtels, mais d'une simple question de réclame de la part de l'hôtelier et d'encaissement de cotisations de la part de l'Association internationale des automobiles clubs reconnus. En ajoutant au loyer du nouveau panonceau international celui de quelques panonceaux nationaux, puis une certaine dose de publicité coûteuse dans des guides pour automobilistes afin de gagner les bonnes grâces des „personnalités compétentes“, on dépense chaque année une somme qui finit par devenir rondelette. Il ne faut pas oublier les multiples frais de garage, ni les faveurs particulières que ne manqueront pas de réclamer les membres des automobiles clubs reconnus.

Il est vraiment intéressant de constater comment certains groupements savent traire cette bonne vache à lait qu'est l'hôtellerie.

Il semble que la présence du panonceau national, au sujet duquel on peut déjà formuler des réserves, devrait suffire pour tous les automobilistes, pour ceux du pays comme pour ceux de l'étranger. De même que l'hôtellerie ne peut s'accommoder de toutes les prétentions du monde des automobilistes en ce qui concerne la publicité dans des guides qui se multiplient d'une manière abusive, de même elle ne peut pas voir de bon œil cette multiplication exagérée des panonceaux.

En tous cas, les automobiles clubs feront bien de parler dans leurs circulaires et publications, lorsqu'il s'agira d'hôtels à panonceaux, d'hôtels recommandés; les automobilistes intelligents sauront ce que cela veut dire et ils sauront également que beaucoup d'autres hôtels sans panonceau n'en sont pas moins recommandables!...

Encourager vaut mieux que blâmer

Ne pas réprimer la bonne ambition

Pour raréfier les dissensions entre employeurs et employés, il importe d'abolir la coutume de blâmer et de récriminer à tort et à travers. Il faut instaurer en lieu et place un système méthodique d'encouragement. Au lieu de maintenir la discipline par les réprimandes et les punitions, il est bien préférable de la maintenir par des récompenses et des promotions justifiées.

Rien n'est plus maladroit que de blâmer sans cesse. Lorsqu'une erreur a été commise, la première chose à laquelle on pense, c'est de réprimander son auteur. Or ce qu'il faudrait faire, c'est rechercher la cause de l'erreur et prendre ensuite les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle se reproduise. S'il y a récidive chez le coupable, s'il est prouvé qu'il est réellement inapte au travail qui lui est confié, dirigez-le sur d'autres occupations mieux à la portée de son intelligence et de son savoir.

Lorsque quelque chose ne va pas, évitez de demander: «Qui est le coupable?» Informez-vous plutôt: «Pourquoi et comment cela s'est-il produit?» En renvoyant un employé, vous ne supprimez pas le mal. Votre nouvel employé commettra aussi des erreurs.

Il y a une certaine valeur même dans une faute, — ceci n'est pas un paradoxe — si vous vous en servez pour perfectionner vos méthodes et pour améliorer encore la bonne marche de votre entreprise. Toujours trouver à redire est un système ingrat et sans valeur.

Mieux vaut faire appel à l'ambition qu'à la crainte. L'ambition développe le travailleur. La crainte et l'injustice le font se recroqueviller. Il est surprenant de constater que certains employeurs font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher leur personnel de devenir ambitieux. Tout travailleur a le droit et le devoir d'avoir une bonne et saine ambition. Il a le droit d'espérer un poste plus avantageux et des jours meilleurs; il a le devoir de s'en rendre

digne et de croire qu'il n'est pas arrivé au bout de ses possibilités.

La saine ambition est une des puissances les plus nobles et les plus fortes de l'humanité. Cette impulsion se trouve aussi dans la nature. Le grain de semence renferme une force qui le pousse à devenir une plante. La même force transforme en rose le bouton du rosier. Ainsi presque chaque homme sent en lui cette impulsion mystérieuse qui l'aiguille vers une vie supérieure.

D'après E. F.
(Journal suisse des artisans et des commerçants)

Hôtellerie valaisanne

Dans sa séance du 14 février, le comité de l'Association hôtelière du Valais a décidé de convoquer l'assemblée générale pour le samedi 22 mars 1930 à Martigny (Hôtels Kluser et Mont-Blanc). L'assemblée sera ouverte à 10 h. 30. L'ordre du jour porte, outre les tractanda statutaires, une conférence de M. le Dr. Franz Seiler, directeur de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie. A 13 h. aura lieu le dîner en commun.

La circulaire de convocation donne d'intéressants conseils sur la publicité. L'Association hôtelière du Valais, avec l'Office suisse du tourisme et les C. F. F., fera de la publicité collective en Angleterre, en France, en Italie et en Allemagne. Les membres sont instamment priés de participer à cette propagande collective avant toute autre réclame.

«Qu'il nous soit permis, écrit le secrétaire de l'Association, d'attirer ici votre attention sur le nombre croissant des publications touristiques diverses qui sont patronnées par des entreprises privées. Tout en reconnaissant la bonne et louable volonté de créer des œuvres utiles pour le tourisme suisse et sa pénétration dans le monde entier, nous devons conseiller à nos membres une prudente attitude envers les collectionneurs de ces commandes coûteuses et dont les effets sont très souvent incontrôlables. Il nous semble que les intéressés au tourisme suisse devraient adopter comme ligne de conduite de ne soutenir que les publications et la publicité qui sont recommandées par leurs organisations respectives. Ainsi on éviterait l'éparpillement des moyens d'action, la fameuse „Doppelpurigkeit“ et maintes dépenses inutiles. Nous devons absolument arriver à rationaliser, à coordonner, à concentrer davantage notre propagande et à atteindre ainsi les meilleurs résultats en dépensant le moins possible. Pour arriver à cette rationalisation et à un meilleur emploi de l'argent dépensé dans un but de propagande touristique, nous devons avoir confiance dans les organisations existantes que nous avons créées, qui sont appelées à nous con-

seiller et, ce qui est plus précieux encore, à surveiller les effets de la réclame faites.

Le secrétaire annonce ensuite que la Société coopérative valaisanne pour la vente des œufs commencera sous peu son activité. Cette société, affiliée à la Fédération suisse, a un double but: assurer l'écoulement des produits avicoles du pays et en même temps fournir à la consommation des œufs garantis frais et aux meilleures conditions. Un contrôle sévère est exercé sur la qualité des produits. Le poids minimum des œufs mis en vente a été fixé à 53 grammes pour l'été et à 50 grammes pour l'hiver.

Enfin le comité de l'Association hôtelière du Valais prie les membres de s'inspirer du mot d'ordre donné par la Société suisse des hôteliers pour favoriser la consommation des vins du pays et remédier dans la mesure du possible à la situation difficile des vigneronnes suisses. On sait que la S. S. H. engage les hôteliers à recommander davantage les vins suisses à leur clientèle et à en baisser les prix dans les limites des possibilités commerciales.

La loi fédérale sur la formation professionnelle

Le Conseil des Etats a inauguré les travaux de sa session, le 3 mars, en commençant l'examen de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Divers projets sur la matière étant actuellement en suspens dans l'hôtellerie, les délibérations de notre Sénat helvétique ne manquent pas d'intérêt pour notre branche. On sait que la loi a déjà été adoptée l'automne dernier par le Conseil national, presque sans discussion, comme s'il s'agissait d'une question tout à fait secondaire.

Aux Etats, le rapporteur est M. Keller (Argovie). Il estime que l'article 34 ter de la constitution fédérale offre une base suffisante pour la réforme. La commission unanime a reconnu la nécessité de la loi, pour mettre fin à la confusion causée par la diversité des lois cantonales. Les groupements professionnels intéressés sont eux-mêmes partisans d'une réglementation uniforme de l'apprentissage, d'autant plus que les lois cantonales visent plutôt la protection de l'apprenti que le développement des connaissances dans le métier. La loi fédérale limiterait donc la liberté professionnelle, mais elle accordera une protection spéciale aux porteurs du certificat de capacité. Le rapporteur regrette que la question de l'orientation professionnelle n'occupe qu'une très petite place dans le projet officiel.

Dans la séance du 4 mars, M. Savoy (Fribourg) reconnaît que l'intervention de l'Etat est nécessaire dans une certaine mesure, en attendant que les corporations organisées aient acquis assez de vigueur pour reprendre elles-mêmes en mains la formation professionnelle. Mais l'orateur est opposé à une unification absolue et rigide qui, sous le couvert de dispositions accordant aux associations professionnelles de larges compétences, masque habilement l'intervention de la Confédération dans un domaine

COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung für die Schweiz:

Fred. NAVAZZA Genf

Verlangen Sie überall die Reise-FLASCHE MARTELL ***

NICE

HOTELIERS qui désirez vous installer sur la Côte d'Azur, adressez-vous en confiance à Monsieur Clet qui vous soumettra des affaires sérieusement étudiées. Maison spéciale pour ventes et achats d'hôtels. Références à la disposition de MM. les clients.

CLET, 4, Rue Honoré Sauvan, Nice.

BAR

m. Tessinerstube

in sehr schöner Lage, Zentrum Lugano, familienumstände halb, zu verkaufen. Offerten an Postfach N. 2315, Lugano.

BESTE REFERENZEN



FLIESSENDES WASSER
BÄDER-ANLAGEN
WARMWASSER-BEREITUNGEN

JOS. ROTHMAYR, ING.

GESSNERALLEE 40
TEL. UTO 7633

ZÜRICH

SITZMÖBELN U. TISCHEN

für Restaurants, Cafés, Speisesäle etc.
Verlangen Sie die erstklassigen und preiswürdigen Schweizerfabrikate der

A.-G. MÖBELFABRIK HORGEN-GLARUS IN HORGEN

Ältestes schweizer. Unternehmen für die Herstellung gesägter und gebogener, sog. Wiener-Möbel



Kauft bei den Inserenten der Schweizer Hotel-Revue

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS

LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:

RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

hôtel à vendre

Dans important centre de la Suisse orientale à vendre, pour cause de santé, hôtel-restaurant, situé au centre des affaires et d'ancienne renommée. Excellente affaire pour chef de cuisine ayant aussi connaissance des langues. Prix 150,000 fr., comptant 47,000 fr. Entrée de suite ou date à convenir. S'adresser par écrit sous Chiffre H. T. 2416 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.

Mentone (Riviera)

Modern eingerichtetes HOTEL 58 Bett., günstige Lage direkt am Meer, zu verkaufen. Baranzahlung 60,000 schweiz. Fr. Auskunft Schwarz, Villa Reinière, Menton.

Im Berner Oberland ist krankheitshalber sofort zu verkaufen: Das bestgeführte

HOTEL

am Platze, mit ca. 100 Fremdenbetten, grosser Umschwung, alles in tadellosem Zustande. Ein Objekt, das man gesehen haben muss. Preis äusserst günstig u. Anzahlung ca. Fr. 75,000.—. Offerten von seriösen Interessenten erbeten unter H 65 an H. Schulthess, „Veritas“ Bern.

Pour raison de santé, à vendre

HOTEL

Grand Café-Restaurant

dans une ville universitaire de la Suisse française. 48 lits. Billards. Situation grandiose. Facilité de paiement. Entrée au plus vite. S'adresser sous chiffre E. M. 2447 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.

CAFÉ
HUILE
GRAISSE MELANGÉE
AU BEURRE

LA CHAUX-DE-FONDS

LASE MEUSE

BIENNE - VEVEY

LES
PRODUITS
DE
QUALITE